

**Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail
des enfants dans les chaînes
d'approvisionnement**

Rapport annuel 2023

Nom légal de l'entité déclarante	Acklands-Grainger Inc.	WFS Ltd.
Exercice financier visé par le rapport	2023	2023
Numéro de l'entreprise	889701272	864651203
Identification du rapport conjoint	Oui	Oui
Déclaration dans plusieurs administrations	Non	Non
Catégorisation de l'entité	Entreprise	Entreprise
Secteur/industrie	Commerce de gros/de détail	Commerce de gros/de détail
Endroit	123 Commerce Valley Dr. E., Suite 700 Thornhill, Ontario, L3T 7W8	730 North Service Road, Windsor, Ontario, N8X 3J3

En 2023, l'organisation Grainger a amélioré les processus et les outils qui soutiennent notre programme de transparence de la chaîne d'approvisionnement. En tant que distributeur de produits, nous nous sommes concentrés sur nos partenaires fournisseurs dont nous vendons les produits au Canada. Les actions et les outils spécifiques sont décrits ci-dessous.

A. Structure et activités commerciales

Acklands-Grainger Inc. (d/b/a « **Grainger Canada** ») et WFS Ltd. (« **WFS** », et collectivement désignées dans ce rapport par « **nous** ») sont des distributeurs canadiens interentreprises de produits industriels axés sur l'industrie de la maintenance, de la réparation et de l'exploitation (« **MRE** ») au Canada. Collectivement, nous proposons plus de 500 000 UGS pour répondre aux besoins de nos clients canadiens, et nous sommes parmi les plus grands distributeurs de MRE au Canada.

Grainger Canada est une société fusionnée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et compte environ 1 600 employés à travers le Canada. Grainger Canada exerce ses activités à partir de plus de 40 emplacements au Canada, comprenant des succursales, des centres de distribution, des centres de services et des bureaux. Une liste des succursales et des centres de service est disponible à [Toutes les succursales - Grainger, Canada](#). Grainger Canada est une filiale en propriété exclusive de W.W. Grainger, Inc. (« **Grainger US** », et collectivement avec Grainger Canada et WFS, « **Grainger** »), une société cotée en bourse et domiciliée aux États-Unis. Les activités de Grainger Canada se concentrent uniquement sur les entreprises canadiennes et cible les besoins des clients au Canada.

WFS est une société fusionnée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. WFS exerce ses activités à partir de quatre emplacements de vente au détail et d'entrepôts dans le sud-ouest de l'Ontario, et compte environ 250 employés. La liste des emplacements WFS est disponible à <https://www.wfsltd.com/en/locations>. WFS est une filiale en propriété exclusive de Grainger Canada, qui se consacre à répondre aux besoins de MRE des clients, principalement dans le corridor du sud-ouest de l'Ontario.

Grainger Canada et WFS sont des distributeurs de produits finis et n'exercent aucune activité de fabrication. Nous partageons une large gamme de produits les uns avec les autres, ainsi qu'avec notre société mère, Grainger US. Bien que nous entretenions de nombreuses relations avec des fournisseurs locaux pour soutenir nos activités, nous partageons également des relations avec Grainger US et pouvons également nous approvisionner en produits vendus au Canada auprès de Grainger US.

Les fournisseurs partenaires dont nous distribuons les produits comprennent de nombreux fabricants de marques nationales d'outils, de matériel, de produits de sécurité et de nettoyage, mais comprennent également des fabricants spécialisés de produits spécifiques à l'industrie. De nombreux fournisseurs partenaires disposent de chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Lorsque nous intégrons un nouveau fournisseur et un nouveau produit dans notre assortiment en vue de sa distribution, nous recueillons une grande variété de renseignements sur le fournisseur et le produit, y compris les activités du fournisseur et l'origine du produit. Ces informations nous

permettent d'identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement en utilisant une matrice de risques. De plus amples renseignements sur notre matrice de risque pour les fournisseurs sont présentés ci-dessous.

Sur la base des données disponibles pour 2023, les activités d'approvisionnement de nos fournisseurs de produits sont résumées dans les tableaux ci-dessous. Le tableau 1 résume le pourcentage approximatif des achats annuels de produits approvisionnés au niveau national ou à l'extérieur du Canada. Le tableau 2 résume le pays ou la région d'origine des produits vendus en 2023.

Tableau 1. Approvisionnement de produits 2023*

Région d'approvisionnement	Grainger Canada	WFS
Canada	58%	86 %
International	42%	14 %

Tableau 2 : Pays/région d'origine des produits vendus en 2023*

Pays/région du produit	Grainger Canada	WFS
Canada	6 %	<1 %
É.-U.	42 %	64 %
Asie de l'Est	34 %	24 %
Europe	5 %	5 %
Mexique et Amérique centrale	5 %	3 %
Asie du Sud	3 %	1 %
Asie du Sud-Est	2 %	< 1 %
Moyen-Orient	< 1 %	< 1 %
Océanie	< 1 %	< 1 %
Amérique du Sud	< 1 %	< 1 %
Royaume-Uni	< 1 %	< 1 %

* Les données ont été résumées par région lorsqu'il existe plusieurs pays d'origine. Les chiffres sont présentés en fonction des données disponibles. Les données non disponibles exclues de nos calculs comprennent les données sur l'origine du fournisseur ou le pays d'origine du produit qui sont en cours de mise à jour ou de vérification.

B. Politiques et processus de vérification diligente

a. Politiques de base

Les [Directives de conduite des affaires](#) (« DCA ») de Grainger définissent nos attentes en matière de conduite des affaires en tant qu'organisation. L'éthique et l'intégrité sont les pierres angulaires de nos DCA. En 2023, nous avons formalisé notre engagement en

faveur d'une chaîne d'approvisionnement responsable, y compris le respect de toutes les règles et normes applicables en matière d'approvisionnement, de fabrication et de travail, ainsi que de la convention de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») et de ses indicateurs relatifs au travail forcé. Nos DCA s'appliquent à tous les employés, ainsi qu'aux autres intervenants de notre entreprise.

En plus des DCA, les [principes des droits de la personne de Grainger](#) s'appliquent à tous les employés. Cette déclaration fournit des détails supplémentaires sur notre philosophie d'entreprise et notre engagement à soutenir et à respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'approvisionnent de manière responsable et qu'ils interdisent le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans toutes leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. Pour concrétiser ces engagements, nous exigeons contractuellement que tous nos fournisseurs adhèrent au [Code de déontologie des fournisseurs](#) de Grainger, qui a été mis à jour en 2023 pour inclure les cadres directeurs et les définitions de la convention de l'OIT. Le code de déontologie des fournisseurs se concentre sur les principaux domaines de l'approvisionnement éthique, y compris les droits de la personne et les normes de travail, ainsi que les normes de santé et de sécurité. En vertu de nos contrats avec les fournisseurs, nous disposons de droits de vérification que nous pouvons exercer pour nous assurer que les fournisseurs respectent leurs engagements contractuels.

b. Activités de procédure de vérification diligente

En 2022, Grainger a engagé un cabinet d'audit et de services professionnels de premier plan pour évaluer nos pratiques existantes afin d'assurer un approvisionnement éthique auprès de nos fournisseurs. Sur la base de leurs recommandations, Grainger a mis en œuvre les actions suivantes tout au long de 2023 afin d'améliorer notre programme de transparence de la chaîne d'approvisionnement.

Nous avons créé une matrice de risque pour les fournisseurs, propre à l'organisation Grainger, afin de classer nos fournisseurs de produits. Pour ce faire, nous avons pris en compte les facteurs suivants :

- *Fournisseurs de base par rapport à approvisionnement indirect.* Les achats de biens effectués par Grainger auprès de fournisseurs à des fins de distribution à nos clients utilisateurs finaux dépassent largement les biens et services que Grainger consomme elle-même dans le cadre de ses activités. Par conséquent, nous avons choisi de concentrer nos efforts de renforcement de la diligence sur nos fournisseurs de produits, car nous pensons que cela aurait un impact sur le traitement plus large des risques liés au travail forcé/des enfants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

- *Marque privée par rapport aux marques nationales.* La grande majorité des produits que nous distribuons sont des produits de marque nationale, mais nous proposons également certains produits sous des marques privées de Grainger. Nous avons adopté une approche consistant à faire preuve de diligence à l'égard des fournisseurs de marques privées et des fournisseurs de marques nationales dans des catégories distinctes, car les considérations en jeu sont différentes. Le volume plus important de produits de marques nationales que nous distribuons signifie que ces fournisseurs représentent la majorité des risques de notre chaîne d'approvisionnement. Les produits de marque privée représentent une proportion plus faible des produits que nous vendons, mais notre niveau d'exposition aux risques, notre visibilité sur la chaîne d'approvisionnement et notre capacité à influencer tout changement nécessaire peuvent être plus importants dans la chaîne d'approvisionnement de la marque privée.
- *Importation par rapport au marché national.* Les fournisseurs dont nous importons des produits en Amérique du Nord présentent généralement un risque plus élevé.
- *Pays/région.* Le risque est basé sur le risque connu de travail forcé ou de travail des enfants en utilisant des indices industriels tels que la liste Withhold Release Orders des douanes et de la protection des frontières américaines, le Global Slavery Index et le Sheffield Index, développé par l'Université de Sheffield Hallam (Royaume-Uni) et considéré comme l'un des indices les plus crédibles concernant le travail forcé par pays/région. La Chine, le Viêt Nam, l'Inde, Taïwan et la Malaisie sont des exemples de pays/régions à risque élevé.
- *Risque lié aux produits.* Le risque est basé sur le « Better Trade Tool » développé par le Bureau of International Labor Affairs du Ministère américain du travail, qui identifie les produits à risque élevé importés par code de la nomenclature tarifaire harmonisée. Les catégories de produits à risque élevé comprennent l'électronique, les chaussures, les vêtements, les textiles, la maroquinerie et les gants.

Nous avons étudié et adopté des normes de certification de vérification par des tiers.

- Nous avons déterminé quels programmes de vérification largement acceptés et crédibles pourraient être utilisés par Grainger dans le cadre d'une vérification indépendante. Les facteurs que nous avons pris en considération sont les suivants : (i) les 11 indicateurs du travail forcé de l'OIT; (ii) une grande crédibilité de la part des organisations non gouvernementales et gouvernementales; (iii) un taux d'adoption élevé de la part des fournisseurs et autres intervenants; et (iv) les types et la fréquence des audits indépendants menés par les prestataires de services dans les pays d'intérêt. Les systèmes de vérification que nous avons acceptés sont SMETA, SA8000, BSCI, WRAP et SLCP, ce qui signifie que si, en réponse à une demande d'audit sur le travail forcé, un fournisseur nous remet un

rapport d'audit certifié dans le cadre de l'un de ces systèmes, nous accepterons les résultats de la vérification.

Nous avons étudié et mis en œuvre des solutions technologiques pour améliorer le contrôle des fournisseurs, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation des risques et la vérification.

- Un appel d'offres a été lancée pour sélectionner un fournisseur de services tiers pour des logiciels/outils permettant de mieux soutenir nos activités de transparence de la chaîne d'approvisionnement. Les critères d'évaluation comprenaient les capacités suivantes : (i) sélection des fournisseurs; (ii) cartographie de la chaîne d'approvisionnement; (iii) questionnaires d'auto-évaluation (QAE); (iv) fonctions d'examen, de validation et de remédiation; (v) fonctions de vérification.
- Deux prestataires de services ont été sélectionnés pour leurs forces dans différents domaines :
 - Un prestataire de services (« **Plateforme n° 1** ») a été sélectionné pour ses forces en matière de sélection et de cartographie de la chaîne d'approvisionnement (niveau 3+). Plateforme n° 1 est une solution couramment utilisée et reconnue dans le domaine de l'information sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, et constitue l'un des outils utilisés par les agents des douanes et de la protection des frontières des États-Unis pour examiner les envois en vue de détecter les risques potentiels. Elle utilise une variété de données, y compris les dossiers d'importation et d'exportation, les fournisseurs signalés pour le risque de travail forcé et un outil robuste de cartographie de la chaîne d'approvisionnement qui nous permet d'évaluer le risque jusqu'au niveau des sous-traitants. Plateforme n° 1 a été lancée à la mi-2023 pour améliorer le contrôle des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs existants.
 - Un deuxième prestataire de services, (« **Plateforme n° 2** »), est un fournisseur d'assurance de la chaîne d'approvisionnement bien réputé, et a été sélectionné pour des capacités plus améliorées d'examen + validation + remédiation des QAE, et pour mener des audits selon les besoins. Plateforme n° 2 a été lancée conjointement avec nos activités pilotes d'audit des fournisseurs au milieu de la fin de l'année 2023, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Nous avons mis en œuvre un processus d'audit de vérification diligente pour filtrer les fournisseurs présentant un risque potentiellement élevé.

- En utilisant la matrice de risque des fournisseurs récemment affinée, nous avons classé nos fournisseurs de produits dans des catégories de risque.

- *Fournisseurs de marques privées.* Nous avons identifié environ 24 % des fournisseurs de marques de distributeur présentant un risque élevé de travail forcé/de travail des enfants. Au moyen de la solution Plateforme n° 2, des vérifications pilotes ont été entreprises auprès des 25 % de ces fournisseurs par le biais de questionnaires QAE afin de confirmer s'ils avaient fait l'objet d'un audit de risque par une tierce partie. 42 % de ces fournisseurs ont confirmé avoir fait l'objet d'un audit valide d'un tiers provenant d'un système de certification d'audit approuvé (comme indiqué précédemment, SMETA, BSCI, SA8000, SLCP, WRAP sont les systèmes d'audit acceptés par Grainger). 11 % ont confirmé avoir effectué un audit, mais pas dans le cadre d'un système de certification approuvé. 47 % n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous avons priorisé la mise en œuvre d'un autre projet pilote pour auditer les fournisseurs non audités pour des audits de tiers en 2024.
- *Fournisseurs de marques nationales.* Nous avons identifié environ 17 % de nos fournisseurs de marque nationale qui présentaient un risque élevé de travail forcé ou de travail des enfants. Un protocole a été créé pour définir le processus de diligence à suivre, qui comprend la demande de pièces justificatives au fournisseur, la révision du processus et des procédures du fournisseur relatifs à l'atténuation du risque de travail forcé/d'enfants, et les éléments déclencheurs pour exiger des audits par des tiers. Ces protocoles de diligence sont mis en œuvre en 2024.

Pour résumer nos activités de diligence et d'évaluation des risques pour 2023, Grainger a entrepris les actions suivantes :

- création d'une matrice de risque spécifique à l'organisation pour faciliter la catégorisation et le triage de notre réseau de fournisseurs de produits;
- définition et adoption de normes d'audit de tiers acceptables pour l'organisation;
- étude et sélection de nouveaux outils logiciels pour améliorer la diligence de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs;
- identification du bassin de fournisseurs à risque élevé pour entreprendre une diligence renforcée; et
- mise en œuvre de l'utilisation de nos nouveaux outils logiciels pour enquêter sur un sous-ensemble de fournisseurs à risque élevé au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

C. Activités d'assainissement directes**a. *Mesures prises pour remédier au travail forcé/des enfants.***

Outre son programme d'identification des risques et de surveillance de ses fournisseurs de produits, Grainger n'a pris aucune mesure directe pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants en 2023.

b. *Mesures prises pour remédier à la perte de revenus résultant des mesures prises pour éliminer le travail forcé/des enfants.*

Grainger n'a pris aucune mesure directe pour remédier à la perte de revenus résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants en 2023.

D. Activités de formation

Dans nos DCA, nous avons ajouté de la clarté pour exprimer notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement responsable qui comprend nos attentes que (i) nos fournisseurs s'approvisionnent de manière responsable et interdisent le recours au travail forcé/enfantin dans leurs opérations, et (ii) nos employés adhèrent aux politiques d'approvisionnement internes. Tous les employés de Grainger sont tenus de certifier chaque année leur engagement à respecter nos DCA.

Entre le début et le milieu de l'année 2023, nous avons lancé une demande de propositions afin de sélectionner un fournisseur de services de formation chargé d'élaborer un programme de formation au travail forcé à l'intention de nos employés. Nous avons sélectionné un fournisseur mondial renommé de solutions d'apprentissage sur le lieu de travail pour créer un cours de formation destiné à nos entreprises.

Nous avons identifié la cohorte initiale d'employés qui devraient suivre cette formation, qui comprend nos employés engagés dans la gestion et la gérance des fournisseurs, l'approvisionnement et le marchandisage des produits, et la conformité des produits. L'achèvement de la formation est prévu pour 2024.

E. Évaluation de l'efficacité du programme

En 2023, Grainger a concentré ses efforts sur l'amélioration de son programme de vérification des fournisseurs, et nous prévoyons que le perfectionnement de nos protocoles sera un processus continu. Nous prévoyons de développer des mesures significatives pour évaluer l'efficacité de notre programme dans la prévention et/ou la réduction du travail forcé/des enfants à mesure que notre programme mûrit.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet : William Chung

Titre : Secrétaire, Directeur du conseil d'administration, Grainger Canada, WFS Ltd.

Date : 31 mai 2024



J'ai le pouvoir d'engager Acklands-Grainger Inc. s/n Grainger Canada et WFS Ltd.